



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE NEFIACH

Séance du mardi 08 avril 2025

Membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13	Date de la convocation: 02/04/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 00</i> <i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement</i> <i>convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le</i> <i>lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:</i> <i>Patrice VILA, le Maire.</i> <u>Présents :</u> Patrice VILA, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Jérôme ROJAS, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD <u>Représentés :</u> Fabien BENEY par Frédérique CHAZALMARTIN, Matthieu BOURRET par Agnès LABAU, Juan SANCHEZ-LOZANO par Robert MARIANY, Monique SOURNIA-TUBAU par Pauline DANY-PROD'HOMME <u>Excusés :</u> Marine MAGNAN <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas HERNANDEZ
---	---

**DE_008_2025 - Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU) POUR LE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2025**

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'avis favorable du comptable public pour l'adoption du CFU,

Date de transmission de l'acte: 17/07/2025
Date de reception de l'AR: 17/07/2025

066-216601211-DE_008_2025-DE
A G E D I

VU l'avis de la Commission des Finances,

VU le Compte Financier Unique du Budget Eau et Assainissement 2025 de la Commune de NEFIACH,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et les taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

CONSIDERANT les éléments susvisés

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal**

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

APPROUVE le Compte Financier unique 2025 du Budget Eau et Assainissement de la Commune de NEFIACH

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Patrice VILA**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de

Date de transmission de l'acte: 17/07/2025
Date de réception de l'AR: 17/07/2025

066-216601211-DE_008_2025-DE
A G E D I

la présente notification,

Affiché le

Notifié le

Date de transmission de l'acte: 17/07/2025
Date de reception de l'AR: 17/07/2025

066-216601211-DE_008_2025-DE
A G E D I